



26 février 2004

Contrefaçon des lentilles de contact mensuelles PROCLEAR® et SUREVUE®

L'AFSSAPS a été informée de l'existence de contrefaçons des lentilles PROCLEAR® de CooperVision et SUREVUE® de Johnson&Johnson Vision Care.

Ces produits de contrefaçon n'ont pas les mêmes caractéristiques que les lentilles authentiques, ne sont pas stériles, et sont présentées dans une copie d'emballages qui ne sont plus utilisés aujourd'hui. Les nouveaux emballages de chaque produit ne sont pas concernés.

A la connaissance de l'AFSSAPS, ce phénomène est limité à la France.

Les contrefaçons ont été identifiées suite à des signalements d'inconfort ou de corrections inadaptées par des porteurs.

A ce jour, aucun cas d'infection, en relation avec ces lentilles contrefaites, n'a été rapporté. Toutefois, le port de ces lentilles contrefaites non stériles pourrait présenter un risque infectieux sérieux pour le porteur.

Afin de pouvoir identifier les lentilles contrefaites et/ou prendre connaissance des instructions aux porteurs des lentilles mensuelles de marque PROCLEAR® et SUREVUE®, veuillez consulter les documents suivants :

Contrefaçon PROCLEAR®

Contrefaçon SUREVUE®

Un numéro vert est également mis à la disposition des porteurs.

Pour PROCLEAR® : 0800.800.337

Pour SUREVUE® : 0800.003.002

Les professionnels (ophtalmologistes et opticiens) ont été informés par courrier par les deux sociétés.

Toute information relative à ces contrefaçons doit être communiquée au département des alertes à l'AFSSAPS : fax 01 55 87 39 22

Les données figurant dans HosmaT sont présentées uniquement pour faciliter l'accès des professionnels à l'information essentielle. Aux fins d'interprétation et d'application, seule fait foi la publication de l'AFSSAPS.

site - <http://www.hosmat.fr>